

# Accueils de Loisirs Sans Hébergement

## — BANYULS DELS ASPRES —

2023 / 2024

2024 Jeux de Paris, pour l'avenir

## PROJET PÉDAGOGIQUE

EXTRASCOLAIRE  
ET PERISCOLAIRE MERCREDIS  
de 3 à 10 ans

« Chers lecteurs, ce document est un document obligatoire pour tous les accueils collectifs de mineurs, il garantit la qualité de l'engagement éducatif de l'accueil de loisirs et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis sur cette période : familles, dirigeants, animateurs, intervenants extérieurs ».

Contact : MERNIZI Tijini, directeur de l'A.L.S.H  
46 Rue des Vendanges, 66300 Banyuls-dels-Aspres  
Mél : [tijini.mernizi@laligue66.org](mailto:tijini.mernizi@laligue66.org) / Tél : 06 46 06 08 84

# SOMMAIRE

## PROPOS INTRODUCTIF ET CONTEXTE

<b>1-CONTEXTUALISATION</b> .....	3
1.1- Situation	
1.2- Le projet éducatif de la communauté de commune des Aspres	
1.3- Le public	
<b>2-OBJECTIFS</b> .....	4
2.1- Les objectifs éducatifs	
2.2- Les objectifs pédagogiques	
2.3- Thèmes des vacances	
<b>3-MOYENS</b> .....	7
3.1- Les moyens humains	
3.2- Les moyens matériels	
3.3- Les activités	
<b>4-ORGANISATION DE L'EXTRASCOLAIRE</b> .....	9
4.1- Les horaires	
4.2- Le fonctionnement de l'équipe pédagogique	
4.3- Les cas particuliers	
<b>5- EVALUTATION DU PROJET</b> .....	11
5.1- Les moyens	
5.2- Les critères	
<b>CONCLUSION</b> .....	12
<b>ANNEXE 1&amp;2</b> .....	12

## PROPOS INTRODUCTIFS ET CONTEXTE

Dans la perspective de lutter contre les inégalités, la communauté de commune en lien avec la ligue de l'enseignement se mobilise pour organiser des temps « extra et périscolaires » de proximité apprenantes pour l'accueil des mineurs. Ces accueils collectifs auront pour objet :

- D'offrir un accueil éducatif et apprenant ;
- De permettre la découverte des ressources de nos territoires sur les plans : culturel, environnemental, patrimonial, économique et social ;
- De participer à la mobilisation des compétences «scolaires»

L'interruption prolongée de la scolarité, génératrice d'inégalités, favorise le décrochage scolaire. Nous nous inscrivons en cela dans **la grande tradition de l'Éducation Populaire**. Ces valeurs inspirent notre Mouvement, elles reconnaissent à chacun, le droit à l'éducation, la capacité de progresser, de s'épanouir, de développer des apprentissages citoyens, cela dans le respect de la convention des droits de l'enfant.

Notre offre éducative vient en complément de l'éducation formelle et de l'enseignement prodigués par l'école de la République. La mobilisation des compétences «scolaires» se fait sous des formes ludiques de jeux, de partage, d'échanges afin de ne pas reproduire le travail traditionnel des enseignants au sein de l'école. Ces temps « extra et périscolaires » éducatifs n'ont donc pas vocation à se substituer à l'action de l'école.

### 1 – CONTEXTUALISATION

#### • 1.1 Situation

Notre accueil de loisirs est situé à l'école de **Banyuls des Aspres depuis septembre 2018**. Banyuls des Aspres est un village se situant près de la départementale 900, qui divise le territoire de la communauté de communes des Aspres par une voie de circulation, ce qui facilite son accès par la population des villages de Tressere et de Villemolaque (à l'ouest) d'autres part St Jean Lasseille et Brouilla (à l'est) sont des communes proche et frontalière à la communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris . Ainsi les familles de ce secteur ont la possibilité d'accéder à ce service de proximité. Ce secteur dynamisé par une forte progression démographique, regroupe environ 6000 habitants. Il se trouve au cœur d'un terroir viticole, à 17 Km au sud de Perpignan, 15 Km d'Argeles sur mer et 17 Km du Perthus.

#### • 1.2 - Le projet éducatif de la communauté de commune des Aspres.

Afin d'organiser l'A.L.S.H avec un projet de qualité, la communauté de commune a fait le choix d'y travailler, de définir un cadre et des orientations, par la rédaction d'un projet éducatif co-construit avec la ligue de l'enseignement 66, l'équipe pédagogique s'appuiera sur ce document, pour la construction du projet pédagogique.

L'ensemble du service enfance jeunesse de communauté des communes est labélisé « **plan mercredi** ».

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

#### • 1.3 – Le public

L'A.L.S.H s'adressent à l'ensemble des enfants de 3 à 10 ans «scolarisés» des villages de la communauté des communes des Aspres et hors communauté à d'autres conditions tarifaires.

## 2-OBJECTIFS

### • 2.1- Les objectifs éducatifs

#### Citoyenneté:

- Favoriser la tolérance et la vie en collectivité
- Favoriser l'esprit de coopération
- Valoriser l'expression du groupe et de l'individu
- Développer les valeurs du « **vivre ensemble** »
- Développer une attitude civique **pour tous**

#### Autonomie :

- Être acteur de ses vacances
- Valoriser les compétences de chacun
- Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie
- Inciter à la prise d'initiative et à l'engagement de tous
- Impliquer les enfants dans les différents temps

#### Environnement :

- Favoriser la découverte de la nature
- Découvrir le monde pour mieux le protéger
- Favoriser les actions éco citoyennes
- Découvrir et protéger le patrimoine de la région
- Favoriser les actions protégeant l'environnement

#### Culture :

- donner des clefs de lecture d'une représentation de spectacle vivant
- permettre une appropriation collective des œuvres
- permettre une expression intime
- inscrire les rencontres artistiques des enfants et dans la globalité d'un parcours

En cette année olympique 2024, notre équipe pédagogique est animée par la volonté de mettre en cohérence les valeurs de l'olympisme et celle de l'éducation populaire.

L'olympisme, symbole universel de fraternité, d'excellence, et de respect, s'associe naturellement aux valeurs défendues par l'éducation populaire, la citoyenneté active et l'épanouissement individuel et collectif. Nous croyons fermement en l'importance de transmettre ces principes aux jeunes générations, non seulement pour favoriser le développement de compétences physiques, intellectuelles et sociales, mais aussi pour encourager la compréhension mutuelle et le vivre-ensemble.

#### Quelques pistes éducatives pour notre équipe :

**Respect :** L'une des valeurs fondamentales de l'olympisme est le respect mutuel. Cela peut être harmonisé avec l'éducation populaire en promouvant le respect entre les enfants, les différents acteurs de l'école, les familles et la société en général.

**Excellence :** L'olympisme encourage l'excellence dans le sport. De manière similaire, l'éducation populaire peut encourager l'excellence en fournissant un environnement éducatif de qualité, des ressources appropriées et des opportunités d'apprentissage enrichissantes.

**Solidarité :** L'olympisme promeut la solidarité et la coopération entre les athlètes et les nations. Cette valeur peut être harmonisée avec l'éducation populaire en encourageant la solidarité entre les enfants, en luttant contre la discrimination et en enseignant l'importance de la collaboration et de l'entraide.

**Éducation :** en s'appuyant sur les méthodes l'éducation populaire. Les accueils de loisirs peuvent intégrer des initiations sur l'histoire olympique, les valeurs olympiques et les athlètes inspirants pour encourager les enfants à s'engager dans des activités sportives.

**Éthique** : L'olympisme met l'accent sur l'éthique sportive, notamment l'intégrité et le fair-play. Ces principes peuvent être intégrés dans l'éducation à travers des programmes visant à promouvoir l'éthique, l'honnêteté et le respect des règles.

**Inclusion** : Tant l'olympisme que l'éducation populaire prônent l'inclusion. Les accueils de loisirs peuvent travailler à créer un environnement inclusif où tous les enfants ont la possibilité de participer aux activités sportives et éducatives, quelles que soient leurs capacités ou leurs origines.

**Citoyenneté active** : L'éducation populaire peut encourager les enfants à devenir des citoyens actifs et responsables en organisant des projets fédéraux, des événements sportifs locaux et des initiatives civiques.

## • 2.2- Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques déclinent les objectifs éducatifs de manière opérationnelle, afin de permettre leur évaluation. Les objectifs pédagogiques phares définis pour cette période sont les suivants:

### Développer les compétences artistiques et culturelles des enfants

**Description** : Permettre aux enfants de développer leur créativité et leurs compétences artistiques en les encourageant à créer des œuvres culturelles liées aux Jeux Olympiques, telles que des performances artistiques, des expositions, des pièces de théâtre ou des présentations musicales.

**Actions prévues** : Organiser des ateliers créatifs où les enfants pourront exprimer leur vision des Jeux Olympiques à travers l'art, la musique, la danse ou d'autres formes d'expression culturelle. Encourager la collaboration et le travail d'équipe pour aboutir à des productions artistiques représentatives et significatives.

**Critères d'évaluation** : Évaluer la participation active des enfants aux ateliers et leur capacité à créer des œuvres culturelles pertinentes et accessibles au public lors du passage de la flamme olympique.

### Favoriser l'engagement citoyen des enfants au sein de leur territoire

**Description** : Encourager les enfants à devenir des acteurs actifs de la société en participant activement aux festivités liées au passage de la flamme olympique et en offrant une proposition culturelle enrichissante pour les citoyens du département.

**Actions prévues** : Impliquer les enfants dans la planification, l'organisation et la présentation d'activités culturelles et artistiques lors du passage de la flamme olympique. Leur offrir des responsabilités concrètes, telles que la promotion des événements ou la présentation des performances culturelles devant le public.

**Critères d'évaluation** : Évaluer l'implication des enfants dans la préparation des événements, leur capacité à travailler en équipe et à interagir avec la communauté locale. Mesurer l'impact et la réception positive de la proposition culturelle par les citoyens du département.

### Développer chez les jeunes spectateurs des compétences d'analyse et de compréhension des spectacles vivants, en offrant des clés de lecture et des espaces d'expression personnelle.

**Description** : Permettre aux jeunes spectateurs de mieux appréhender et interpréter les spectacles vivants en leur fournissant des outils analytiques et des opportunités d'expression personnelle, les aidant ainsi à comprendre les multiples facettes des univers artistiques.

**Actions prévues** : Proposer des ateliers interactifs avant ou après les représentations de spectacle vivant, où les jeunes spectateurs pourront découvrir et approfondir leur compréhension de l'univers artistique présenté. Utiliser des méthodes ludiques et interactives pour explorer différents aspects du spectacle : son histoire, son vocabulaire spécifique, son genre, son rapport au public et ses effets émotionnels. Encourager les jeunes à exprimer leurs réflexions, leurs émotions et leurs interprétations personnelles à travers des discussions, des activités créatives et des échanges.

**Critères d'évaluation :** Évaluer la participation active des jeunes spectateurs lors des ateliers et leur capacité à utiliser les clés de lecture fournies pour interpréter et discuter des spectacles vivants. Mesurer l'évolution de leur compréhension et de leur capacité d'analyse artistique au fil du temps. Observer l'engagement et l'expression personnelle des jeunes spectateurs dans les espaces dédiés à leurs réflexions sur les représentations. Cet objectif vise à autonomiser les jeunes spectateurs en leur offrant des outils d'analyse, des opportunités d'exploration et des espaces d'expression personnelle pour développer leur compréhension et leur appréciation des spectacles vivants.

### **Favoriser l'accès au jeu et renforcer les compétences sociales des enfants par le biais de la création et de la gestion d'une ludothèque en partenariat avec l'association « Les Enfants du Lude ».**

**Description :** Encourager les enfants à participer activement à la création et au fonctionnement d'une ludothèque, offrant ainsi un espace dédié au jeu pour tous les publics et renforçant les liens intergénérationnels au sein de la communauté.

**Actions prévues :** Impliquer les enfants dans la conception et l'aménagement de la ludothèque, en les encourageant à choisir les jeux, à organiser les espaces de jeu et à participer à la gestion quotidienne sous la supervision de l'association « Les Enfants du Lude ». Organiser des ateliers pour sensibiliser les enfants à l'importance du jeu dans le développement social, émotionnel et cognitif.

**Critères d'évaluation :** Évaluer la participation active des enfants à toutes les étapes de la création de la ludothèque. Mesurer l'impact de la ludothèque sur la communauté locale en termes de fréquentation, d'implication intergénérationnelle et de développement des compétences sociales chez les enfants. Suivre l'engagement continu des enfants dans la gestion et l'entretien de la ludothèque. Cet objectif vise à encourager les enfants à être des acteurs engagés dans la promotion du jeu comme un élément fondamental du développement personnel et social, tout en renforçant les liens au sein de la communauté grâce à une ludothèque collaborative.

### **Cultiver chez les enfants une vision holistique de l'Anthropocène**

**Description :** Développer chez les enfants une compréhension globale de l'Anthropocène en intégrant des concepts d'écologie, de responsabilité sociale et de durabilité dans toutes les activités éducatives.

**Actions prévues :** Intégrer activement les principes de l'Anthropocène dans les activités traditionnelles telles que le sport, la culture et l'art au sein de l'Accueil périscolaire. Proposer des ateliers transversaux sensibilisant les enfants aux enjeux environnementaux et sociétaux de manière ludique et éducative.

**Critères d'évaluation :** Évaluer la capacité des enfants à interconnecter les enseignements sur l'Anthropocène dans différents domaines éducatifs. Mesurer leur sensibilisation et leur compréhension des enjeux cruciaux liés à l'environnement et à la société.

### **Encourager l'engagement citoyen et la responsabilité sociale chez les enfants**

**Description :** Favoriser chez les enfants un engagement actif envers des actions responsables envers l'environnement et la société, les préparant ainsi à devenir des citoyens conscients et engagés.

**Actions prévues :** Organiser des initiatives participatives où les enfants sont impliqués dans des projets concrets axés sur la durabilité et la responsabilité sociale. Encourager leur réflexion critique et leur créativité pour proposer des solutions innovantes face aux défis de l'Anthropocène.

**Critères d'évaluation :** Évaluer le niveau d'engagement des enfants dans les projets durables et leur capacité à présenter des idées et des actions visant à améliorer l'environnement et la société. Mesurer leur sens des responsabilités et leur volonté d'agir pour un avenir durable.

Ces objectifs visent à intégrer les principes de l'Anthropocène dans l'éducation périscolaire, offrant ainsi aux enfants la possibilité de développer une conscience citoyenne et des compétences clés pour contribuer positivement à la construction d'un avenir plus durable.

## • 2.3 Thèmes des vacances scolaires 2023/2024

**Automne :** ornithologie halloween

**Hiver :** découverte et pratique des disciplines paralympique

**Printemps :** jeux coopératif olympique (inter centre)

**Été :** Le travail est en cours, nous ferons une mise à jour du projet Pédagogique. Un planning complet sera à disposition deux semaines avant les vacances.

## 3 - MOYENS

### • 3.1 - Les moyens humains

**Le taux réglementaire d'encadrement de L'A.L.S.H. est de :**

- 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans et 8 lors d'une baignade.
- 1 adulte pour 8 mineurs de moins de 6 ans et 5 lors d'une baignade.

**Le taux réglementaire d'encadrement de l'accueil périscolaire du mercredi :**

- 1 adulte pour 15 mineurs de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 10 mineurs de moins de 6 ans

La communauté de commune a fait le choix de conserver le 1 pour 12 et le 1 pour 8 pour une meilleure qualité de service. Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence. Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

**L'équipe d'encadrement de L'A.L.S.H est constituée:**

- d'un directeur titulaire d'un B.E.A.T.E.P. spécialité activités sociales et vie locale.
- D'animateurs/trices qualifiés (B.A.F.D, B.A.F.A, surveillant de baignade, stagiaire B.P.J.E.P.S).
- d'intervenants locaux, ponctuellement selon les projets mis en œuvre.

**Rôle du directeur:**

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre de l'A.L.S.H., conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion.

**Ses missions seront :**

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'A.L.S.H.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'A.L.S.H. et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

**Rôle des animateurs/trices :**

L'animateur/trices à un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique

**Auprès des enfants :**

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation

- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

#### **Avec ses collègues :**

- Il doit respecter ses horaires de travail et le fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié

#### **Rôle de tous les intervenants**

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte.

Ces temps se situant en période extrascolaire, il convient de ne pas mitrailler les enfants d'informations ou d'être trop directifs dans la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

#### **Les adultes s'engagent à :**

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant est un adulte référent pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

### • **3.2 - Les moyens matériels**

Les locaux utilisés dans le cadre de l'A.L.S.H. seront les espaces municipaux suivants :

COMMUNE	DANS L'ÉCOLE
<b>BANYULS DELS ASPRES</b>	Un espace jeux maternelle 1 plateau sportif 1 espace cabanes Voir l'annexe 1 Pour l'occupation des salles page 15

L'entretien de tous les lieux utilisés par l'A.L.S.H sera assuré par la commune.

Les lieux de stockage du matériel sont situés dans la salle polyvalente et dans un cagibi situé à côté de la cantine.

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre de l'A.L.S.H devra être précisé par chaque animateur dans le cadre de son projet d'animation

### • **3.3 - Les activités**

#### **Des activités communes avec les différents services éducatifs**

Pensées en partenariat avec le service jeunesse ou le réseau d'assistante maternelle\* ces activités (programmation régulière de demie journée consacré aux jeux éducatif « pédagogie Montessori » à l'accueil de loisirs avec le R.A.M\*, programme commun avec le service jeunesse pour les 11 ans...) permettrons aux enfants de faciliter la transition entre les âges cruciaux.

### **Des activités de découverte de la nature**

Orientées sur les activités de pleine nature, ces activités (découverte de la faune et la flore, initiation à la capture respective, étude ludique d'un biotope, sortie guidée en montagne, sur les bords de rivières, de lac, ou en mer, initier à l'agro écologie) permettront aux enfants de mieux connaître leur environnement et ainsi de mieux le protéger.

### **Des activités de la vie pratique et savoir-faire anciens**

Tournées vers la débrouillardise et l'apprentissage de gestes simples et de tous les jours, ces activités organisées sous forme d'ateliers s'attachent à décrypter les gestes du quotidien que ce soit en matière de cuisine, de bricolage, de jardinage, de couture... Une manière d'être aussi dans la transmission intergénérationnelle. Ces ateliers nécessiteront l'utilisation d'outils : perceuse, tenaille, marteaux, sècheurs.... Cadré par l'animateur/trice, pour permettre la sécurité des enfants.

### **Des activités physiques**

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible, dehors et en plein air, de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

## **4 - ORGANISATION EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Le temps extrascolaire se place le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires. Pendant les vacances de fin d'année de décembre et les 15 derniers jours des vacances d'été il ferme ses portes. Le service enfance de la communauté de commune des Aspres gère ce temps conjointement avec la ligue de l'enseignement. C'est un service sur inscription avec un tarif d'accès incluant une aide de la C.A.F proportionnelle aux quotients familiaux des familles. Il s'agit d'assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et de concourir à son épanouissement. Les activités proposées sont diversifiées, pédagogiques.

### **• 4.1 - Les horaires**

#### **JOURNÉE TYPE DES ENFANTS : \*Lieux Permanent d'Activité.**

<b>HORAIRES</b>		<b>CE QUE FAIT L'ENFANT</b>
7h30 à 9h00	Accueil échelonné des enfants	Il dispose d'un temps libre et peut profiter des différents L.P.A*.
9h15 à 11h45	Si déplacement ou transport	En binôme, il est sensibilisé à faire attention à son camarade et vice versa. Il se conforme aux règles.
	Activité	Il participe de manière active
(- 6ans) 11h45 à 12h45 (+ 6 ans) 12h à 13h	Repas	Avant chaque repas l'enfant se lave les mains, ou utilise un gel hydro-alcoolique mis à disposition par le centre. Il se restaure.
(- de 6 ans) 12h45 à 14h30	Sieste et temps calme	Après le repas, Il se repose allongé, les premiers à se réveiller pratique une activité dans le calme en respectant le repos des autres enfants.
(+ 6 ans) 13h à 13h15 13h15-14h30	Respiration Temps calme	Il dispose d'un temps libre sur l'espace multi jeux. Il pratique une activité calme (jeux de société, mandalas...)
14h30 à 16h00	Activité	Il participe de manière active
16h00 à 16h30	Goûter	L'enfant mange son goûter dans le calme et la convivialité.
16h30 à 17h00	Si déplacement ou transport Si non temps de respiration	Même principe que le matin. Il dispose d'un temps libre dans la cour
17h00 à 18h00	Accueil des parents	l'enfant est en temps libre et peut profiter des lieux permanents d'activités

## • 4.2 - Le fonctionnement de l'équipe pédagogique

### Avant

Des temps de travail seront prévus pour l'organisation matérielle et temporelle de la période :

- synchronisation du fonctionnement de l'accueil et révision de la réglementation ;
- réalisation des plannings et animations ;
- choix des parcs et lieux d'animation ;
- organisation pour prévoir les lignes de bus, les arrêts et le temps de chaque trajet ;
- préparation des besoins matériels, pédagogiques et sécuritaires.

### Pendant

Un référent pour chaque groupe sera défini, il coordonnera les journées. Les tâches sont réparties de manière équitable et formelle.

HORAIRES	CE QUE FAIT L'ANIMATEUR-TRICE
A son arrivé/e	Préparation du matériel pour la journée et aménagement des salles puis contrôle, ouverture et animation des <b>Lieux Permanents d'Activité*</b> ( <b>LPA</b> lecture, <b>LPA</b> construction, <b>LPA</b> dessin, <b>LPA</b> Jeux de carte, <b>LPA</b> petit animaux et personnages et <b>LPA</b> jeux symboliques, <b>LPA</b> jeux extérieur).
7h30-9h00 Accueil des enfants par la personne d'ouverture	- Assurer l'accueil des parents et des enfants en vérifiant leur présence selon les options proposées : demi-journée, demi-journée avec repas ou journée complète, en cochant les choix de présence des familles sur la liste prévue à cet effet. - Assiste l'enfant lorsqu'il place ses affaires. - Propose d'aller aux toilettes avant de partir vers le lieu d'activité.
Transport Pédestre et en bus	L'animateur-trice fait preuve d'une extrême vigilance : Il respecte les règles du code de la route et se conforme aux règles rappelées dans INSTRUCTIONS DEPARTEMENTALES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2017 de la DRAJES. Il est prévenant sur la sécurité des enfants (ceinture de sécurité, place des adultes dans le bus, évacuation).
Activité	L'animateur aura préalablement défini son rôle avec son binôme ou ses partenaires (meneur, suiveur). L'activité proposée à un intérêt pédagogique lié aux objectifs du projet pédagogique. Elle mettra l'enfant en position d'acteur de son apprentissage.
Repas à l'accueil de loisirs et en sortie	-Entre 11h30 et 13h30, selon les besoins des enfants et l'activité prévue. -L'animateur fait respecter les règles d'hygiène. -Le temps du repas est un moment calme et convivial. -Les petits se dispersent vite, donc éviter d'excéder les 45 minutes - 1h de repas. -L'animateur veille à ce que les enfants goûtent à tout ce qui leur est servie. -L'animateur a un rôle éducatif à mener dans le sens de la limitation du gaspillage auprès des enfants.
Sieste et temps calme à l'accueil de loisirs et pendant les sorties	Les petits se détendent autour d'une histoire, des bruits de la nature par exemple, sur les couvertures prévues. Après environ 1/2 heure, certains se seront endormis, d'autres pourront choisir une activité calme (dessins, jeux de société, livres...) -Si certains s'endorment, le réveil se fera de manière échelonnée, selon leur rythme. -Le temps calme (environ 1h) permet de : . Laisser les enfants digérer. . Reprendre de l'énergie. . Couper le rythme de la journée. . Se reposer ou dormir.
Activité	Mêmes préconisations que le matin
Goûter + Transport	-Même organisation que le matin Pour le goûter l'animateur aura prévu un complément de goûter (pain, fruits secs, confiture, miel). -Prévoir le temps du goûter (préparation, manger et rangement). -Anticipation d'une éventuelle circulation ou la foule dues à la saison ou l'heure de pointe. -Retour sur la journée auprès des enfants
17h00 Accueil du soir	-Il veille à ce que les enfants jouent en sécurité. -Retour de la journée auprès des parents (explication constructive). - animation et fermeture échelonnés des <b>LPA</b>
Une fois par cycle et pendant les vacances Retour au sein de l'équipe pédagogique	-Evaluation des animations et des temps de vie collective par rapport aux notions environnementales abordées (se rapportant au thème) et au objectifs du projet pédagogique visés (socialisation, autonomie, découverte de la nature, culture). -Ressentis des enfants et des animateurs. -Difficultés rencontrées. -Points et détails sur le lendemain ou semaine suivante (matériels, horaire...). -Récupération du matériel de la journée, des dossiers des enfants par la direction.

## • 4.3 - Les cas particuliers

### En cas d'absence d'un animateur/trice

En cas d'absence d'un animateur/trice, un animateur remplaçant sera mis à disposition par la ligue de l'enseignement ou le directeur prendra en charge le groupe.

### En cas d'intempérie ou de vague de chaleur

En cas de pluie, si l'activité proposée a lieu habituellement en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'animateur et proposera un atelier en intérieur.

### En cas d'accident

#### **En cas d'accident, type petit bobo :**

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention.

Si l'animateur est seul avec son groupe d'enfants, il devra contacter le directeur qui viendra soigner l'enfant. Si l'animateur n'est pas seul, il pourra se détacher pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmier présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

#### **En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :**

- Prévenir le directeur
- Appeler le 112 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.
- Prévenir la DRAJES via la déclaration d'accident grave

## 5 - EVALUATION DU PROJET

### • 5.1 - Les moyens

Afin de s'assurer du respect des objectifs définis par le document pédagogique, chaque projet d'animation fera l'objet d'une évaluation. Dans un premier temps, chaque animateur auto évaluera l'activité qu'il a menée grâce à une grille fournie par le directeur. Dans un second temps, une évaluation collective se fera en réunion d'équipe. Enfin, le directeur devra présenter un bilan à la fin de chaque cycle au coordonnateur des A.L.S.H des Aspres.

### • 5.2 - Les critères

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis pour évaluer la réponse aux objectifs du projet pédagogique sont les suivants:

#### Indicateurs quantitatifs:

- mixité d'âge, de sexe et d'école des groupes constitués
- nombre de projets collectifs réalisés
- assiduité des enfants aux ateliers dans lesquels ils se sont inscrits
- évolution du pourcentage d'enfants inscrits à l'A.L.S.H sur l'ensemble des enfants scolarisés
- nombre d'enfants qui renouvellent leur inscription
- diversité des activités proposées
- nombre de partenariats locaux réalisés.

Voir annexe 2

#### Indicateurs qualitatifs:

- coopération et entraide des enfants pendant les activités
- implication des enfants dans les activités
- complémentarité des projets d'animation aux enseignements scolaires
- adaptation des activités proposées aux plus petits
- acquisition de connaissances par les enfants sur leur territoire de vie et les acteurs qui le composent.

## CONCLUSION

Si ce document se veut le plus réaliste possible, des imprévus peuvent se présenter. Il s'agit d'une expérimentation qui, grâce à la coopération de tous, saura évoluer pour devenir une véritable richesse. Pour cela, le directeur reste à la disposition de chacun dans l'intérêt des enfants et pour que les objectifs de cette organisation soient atteints.

## ANNEXE 1

GRANDE VACANCES				
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie			
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2	Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 11h45 à 13h15	cantine			
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2	Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie			

VACANCES				
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie			
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	classe maternelle 2 et la salle d'activité	
de 11h45 à 13h15	cantine			
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	classe maternelle 2 et la salle d'activité	le dortoir de la Classe maternelle 1
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie			

## ANNEXE 2

### EXTRAIT DU BILAN DE L'ÉTÉ 2020

#### • 3°/ Fréquentation

##### Fréquentation par tranche d'âge en moyenne

3 ans	4	6 ans	16
4 ans	17	7 ans	16
5 ans	11	8 ans	15
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	9 ANS	18
		10 ANS	8
		11 ANS	5
		<b>TOTAL</b>	<b>78</b>

##### Fréquentation par villages

Brouilla	20	18.18%
St J. Lasseille	32	29.09%
Banyuls des as	20	18.18%
TRESSERRE	31	28.18%
VILLEMOLAQUE	2	1.81%
PASSA	3	2.72%
BAGE	2	1.81%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	

- Nombre d'heures enfants : **10 100**
- Nombre de Demi-journées enfants : **19**
- Nombre de Journées d'ouvertures : **29**